

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 janvier 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 381 Vœu relatif au réaménagement de la place des Fêtes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que :

Le réaménagement de la Place des Fêtes est un engagement majeur de la Mairie du 19^{ème}, dans ses orientations comme dans la démarche participative mise en œuvre. Il s'agit ainsi de réaffirmer et de valoriser le caractère piéton du cœur de place, de réorganiser et de conforter son marché, de développer la présence du végétal, d'apaiser les déplacements tout autour et de renforcer les traversées piétonnes sécurisées.

La définition de ces enjeux, ainsi que des différents scénarii qui en découlent, ont fait l'objet d'une démarche participative, innovante dans ses formes et son contenu, et menée dans une temporalité longue qui repose sur l'évaluation des besoins, le recueil des propositions et des demandes de tous les acteurs et usagers de la place.

Au terme de cette procédure participative, largement saluée, une votation citoyenne en décembre 2014 a déterminé les perspectives structurantes du réaménagement de la place :

- libération du cœur de la place pour accueillir de nouveaux usages pour toutes les générations (détente, jeux, événements, bar, terrasse, ...) avec une nouvelle signalétique, en déplaçant une partie du marché sur les rues Augustin Thierry et Henri Ribière et rééquilibrer ainsi l'animation de la place vers le sud,
- ouverture de la place vers la rue Louise Thuliez et ses commerces avec l'élargissement du passage entre les rampes du parking,
- valorisation du passage Compans (enlèvement de la toiture) pour apporter de la luminosité et améliorer l'attractivité commerciale,
- interdiction renforcée des deux-roues motorisés, des automobiles et des camions sur la place,
- réaménagement et végétalisation de l'îlot Crimée,

- sécurisation des traversées piétonnes rue Louise Thuliez, au carrefour Crimée, à l'angle Compans-Ribière,
- implantation d'espaces d'animation avec terrasse sur la partie ensoleillée de la place,
- élargissement des trottoirs sur la rue Henri Ribière avec plantation d'une rangée d'arbres,
- apaisement et réduction de la circulation autour de la place.

Ces choix forts, cohérents et concertés répondent aux problématiques urbaines qui avaient été esquissées lors du débat public des élections municipales, confirmées par les ateliers participatifs organisés à la suite et validées par la votation citoyenne ;

Sur proposition de MM. François DAGNAUD, Roger MADEC, M^{me} Aurélie SOLANS, des élus du Groupe Socialiste et Apparentés et du Groupe Écologistes de Paris,

Émet le vœu que :

- les acquis du travail participatif entamé dès l'automne 2012 soient concrétisés dans un programme d'aménagement ambitieux et conforme aux perspectives retenues,
- soient étudiées sur l'anneau routier des zones de rencontre, des pistes cyclables ainsi que la suppression des îlots-refuges pour élargir l'espace dédié aux circulations piétonnes,
- cette ambition soit prise en compte dans le Plan d'investissement de la mandature à la mesure des enjeux urbains, sociaux, environnementaux portés par la Ville et ses habitants.